



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

postes

Question écrite n° 103882

Texte de la question

M. Philippe Naillet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la multiplication des fermetures des bureaux de postes. Entre 2014 et 2016, 19 000 emplois ont été supprimés à la Poste. À La Réunion, 21 bureaux de La Poste pourraient être concernés par une fermeture. Ainsi, plusieurs manifestations, notamment de riverains, se sont organisées dans le chef-lieu pour exprimer leur volonté du maintien de la Poste et des distributeurs automatiques. Ce sont en effet des services de proximité auxquels les Réunionnais sont particulièrement attachés. Selon l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (antenne locale de la Banque de France) les Réunionnais, contrairement aux Hexagonaux, n'aiment guère la monétique et préfèrent avoir de l'argent liquide. Entreprise publique devenue, du fait de la privatisation, une société anonyme appartenant à l'État, la Poste n'échappe pas aux impératifs commerciaux classiques de rentabilité, engendrant des suppressions d'emplois. Pourtant, la Poste, à l'image d'Auchan ou de la Société générale, a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Il lui demande quelle politique économique pourrait garantir le maintien du service public qu'offrent les bureaux de postes sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Naillet](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103882

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2017](#), page 3021

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)